



Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2022



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON
tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>





Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2022

Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin
Pôle Avifaune

Rédaction :

Adrien Martineau

En collaboration avec

Jennifer Fabre, Alexis Martineau et Christian Pacteau

Photo de couverture :

Mâle de Busard cendré (*Circus pygargus*) © Adrien Martineau

Sommaire

1.	Compte-rendu du suivi 2022 par secteur	6
1.1	Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée	6
1.2	Plaine de Niort.....	8
1.3	Marais poitevin sud et plaine d'Aunis	9
2.	Bilan de la saison 2022	12
2.1	Caractérisation des nids 2022 pour l'ensemble du territoire prospecté	12
2.2	Succès de reproduction en 2022 pour l'ensemble du territoire prospecté	13
3.	Bilan centre de sauvegarde USCF 85 2022	15
4.	Evolution des tendances et des effectifs de Busard cendré depuis 1982-1999.....	16
	CONCLUSION	20

Liste des illustrations

Liste des cartes

Carte 1 : Présentation des secteurs de prospection par structure	5
Carte 2 : Nids de busard cendré en Vendée en 2022	7
Carte 3 : Nids de busard cendré en Deux-Sèvres en 2022	8
Carte 4 : Nids de busard cendré en Charente-Maritime en 2022	11

Liste des figures

Figure 1 : Nombre de jeunes envolés par secteur en 2022	13
Figure 2 : Productivité par secteur en 2022	14
Figure 4 : Nombre de jeunes envolés par secteur de 1982-1999 à 2022.....	16
Figure 5 : Taux de nids productifs et nids trouvés de 1982-1999 à 2022	17
Figure 6 : Nombre de jeunes envolés de 1982-1999 à 2022	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractérisation des nids trouvés en 2022	12
Tableau 2 : Jeunes produits en 2022	13
Tableau 3 : Bilan des arrivés au CDS	14
Tableau 4 : Bilan par espèces des arrivés et envols au CDS	15
Tableau 5 : Bilan des envols de busards au CDS	15
Tableau 6 : Caractérisation des nids trouvés de 1982-1999 à 2022	16

INTRODUCTION

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'Ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2018). Sa population européenne est estimée entre 54 500 et 92 200 couples. La France accueille un peu plus de 5% de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN *et al.*, 2016) et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire (Marchadour & al., 2014 ; PCN., 2018).

Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces du genre *Circus*, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

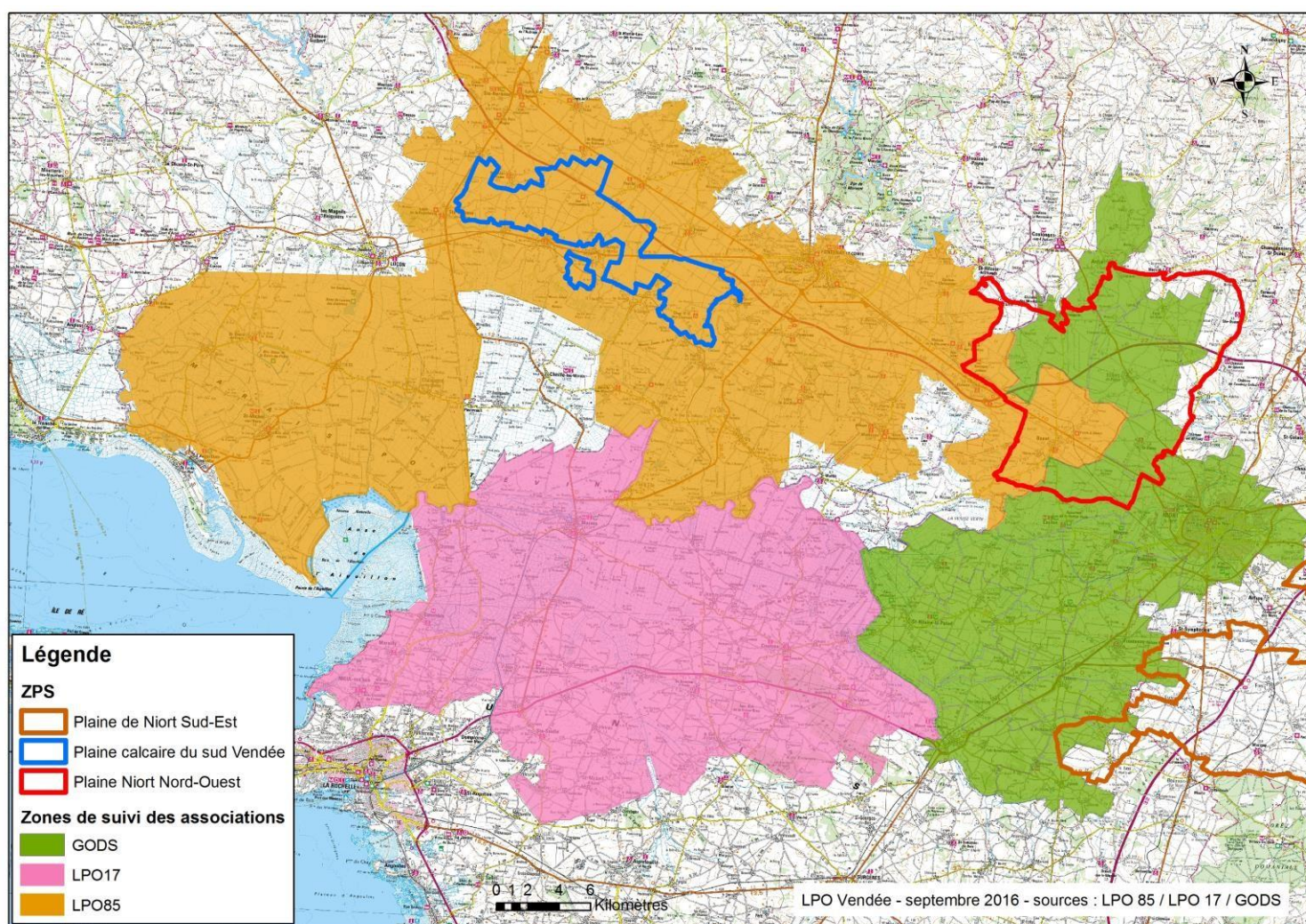
A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce biotope l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques du Busard cendré. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une intervention humaine.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de cette espèce pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de cette espèce, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées de Busard cendré. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Le suivi réalisé dans la Zone de Protection Spéciale "Plaine calcaire du sud Vendée" est quant à lui financé par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre des actions Natura 2000.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon (C.PACTEAU, ASTUR), puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent.

Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.



Carte 1 : Présentation des secteurs de prospection par structure

1. Compte-rendu du suivi 2022 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

1.1 Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée

Cette année, 10 personnes ont participé au suivi et à la protection des busards dans la partie vendéenne du marais poitevin, la plaine calcaire et la partie vendéenne de la ZPS de NINO (Niort Nord-Ouest).

Au total ce sont 90 nids de busards qui ont été trouvés sur l'ensemble de ces trois secteurs. L'espèce majoritaire est le Busard cendré avec 73 nids, vient ensuite le Busard des roseaux avec 15 nids et enfin le Busard Saint-Martin avec seulement 2 nids. Cependant le Busard des roseaux est présent cette année exclusivement dans la zone du marais poitevin. En comparaison avec l'année passée (2021) le nombre de nids ainsi que la proportion de chaque espèce est plutôt stable. Malheureusement, les deux nids de Busard Saint-Martin n'auront produit aucun jeune à l'envol. Le premier nid a été probablement prédaté avant la première visite. Le deuxième nid comptait lui 5 jeunes mais ils ont là encore été prédatés et ce malgré la protection en place.

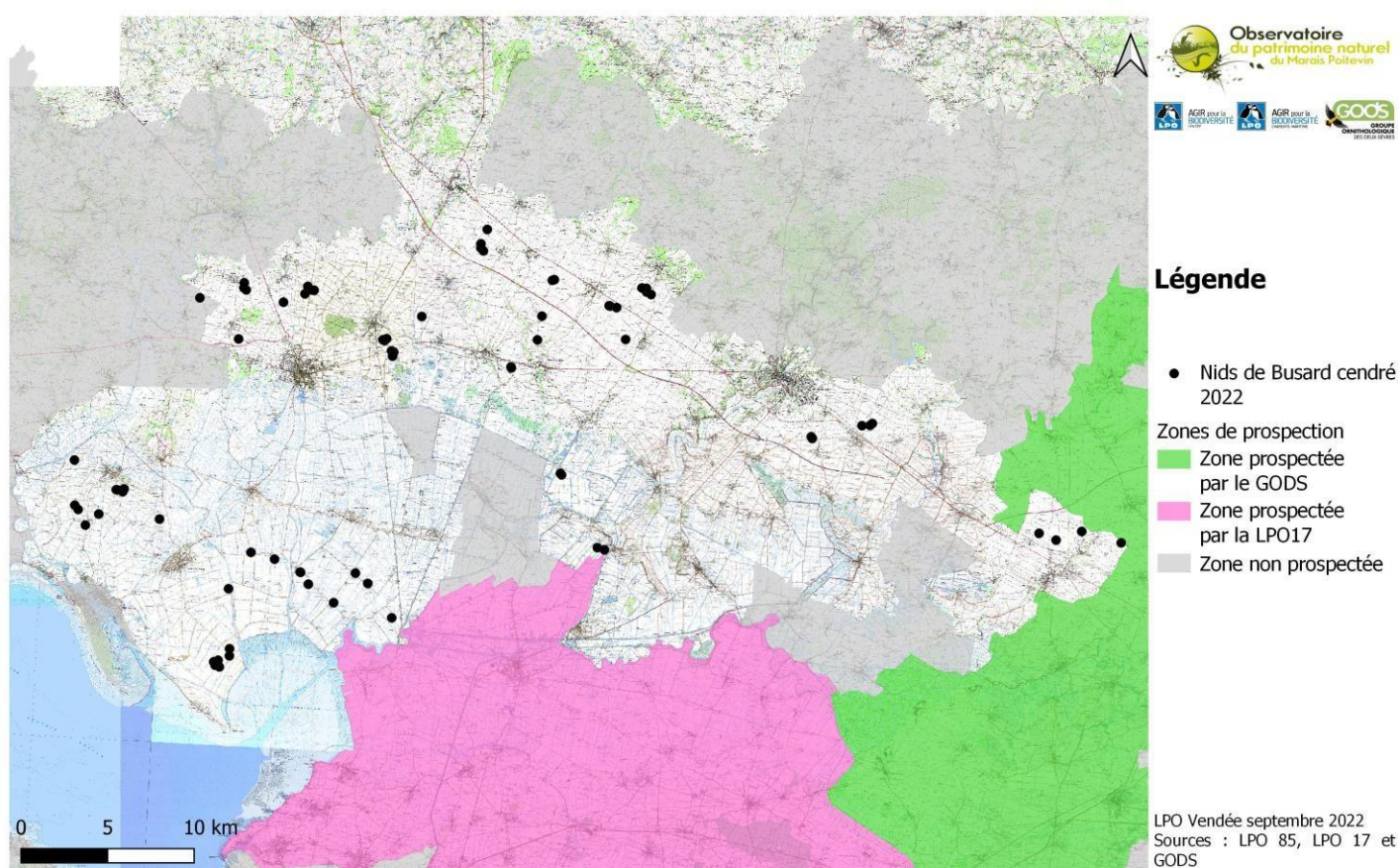
En se basant sur les données de reproduction probable, nous arrivons à 76 couples de Busard cendré sur la partie vendéenne. Là encore ce chiffre est stable vis-à-vis de l'année passée (74 couples). Les 73 nids ont produit 149 jeunes à l'envol contre 128 en 2021. La productivité moyenne de 2.04 jeunes par nid est meilleure qu'en 2021 où cette dernière était de 1,7. Notons également que le taux d'éclosion est plutôt bon puisque la taille de ponte moyenne est de 3,7 œufs par nid et que le nombre maximum de jeunes par nid est de 3,5 soit une différence de 0.2.

En 2022, le taux de réussite des nichées (au moins un jeune envolé par nid) est supérieur à celui de 2021. En effet, cette année 64% des nids a été productifs contre 55% l'année passée. Cependant si le nombre de jeunes à l'envol ainsi que la productivité moyenne est supérieure en 2022, la proportion de jeunes envolés par rapport au nombre total de jeunes nés était meilleure en 2021 (respectivement 68% et 77,6%). Cette diminution est probablement due aux deux vagues de chaleur successives. En effet, nos observations de terrain ont montré une forte mortalité chez les poussins assez âgés (>15j) pendant les grandes chaleurs. C'est cette mortalité de « vieux » poussins (non habituelle) qui serait responsable de la différence observée entre 2022 et 2021. Notons également le nombre important de nids prédatés avant même la première visite à pied et ce, quel que soit le stade du nid, œufs ou jeunes (données récoltés grâce au drone).

La météo de ce printemps aura été particulièrement défavorable pour la reproduction des busards. En effet, les deux vagues de chaleur successives auront eu un impact fort sur la mortalité des jeunes, diminuant ainsi le succès de reproduction. Mais ces fortes chaleurs ont eu également un deuxième

effet à savoir, une maturation très rapide des céréales. Les moissons ont donc eu plus de deux semaines d'avance par rapport à l'année passée. Cette année, la première parcelle moissonnée concernée par un nid de busard était le 14 juin, l'année dernière elle à eu lieu le 1 juillet. De nombreux nids étaient encore au stade d'œufs lors de la moisson ce qui a nécessité le transfert de plusieurs nichées en centre de soins et la protection quasi systématique des autres nids. En 2022 seulement deux nichées se sont envolées sans protection. Sur les 149 jeunes envolés au total, 141 le sont grâce à la mise en place de protection soit 94%. Pour comparaison, en 2021 ce chiffre était de 41%. Une année comme celle-ci montre bien l'importance de la mission de suivi et de protection des nichées de busards.

Localisation des nids de Busard cendré (*Circus pygargus*) dans la partie vendéenne du Marais Poitevin



Carte 2 : Nids de busard cendré en Vendée en 2022

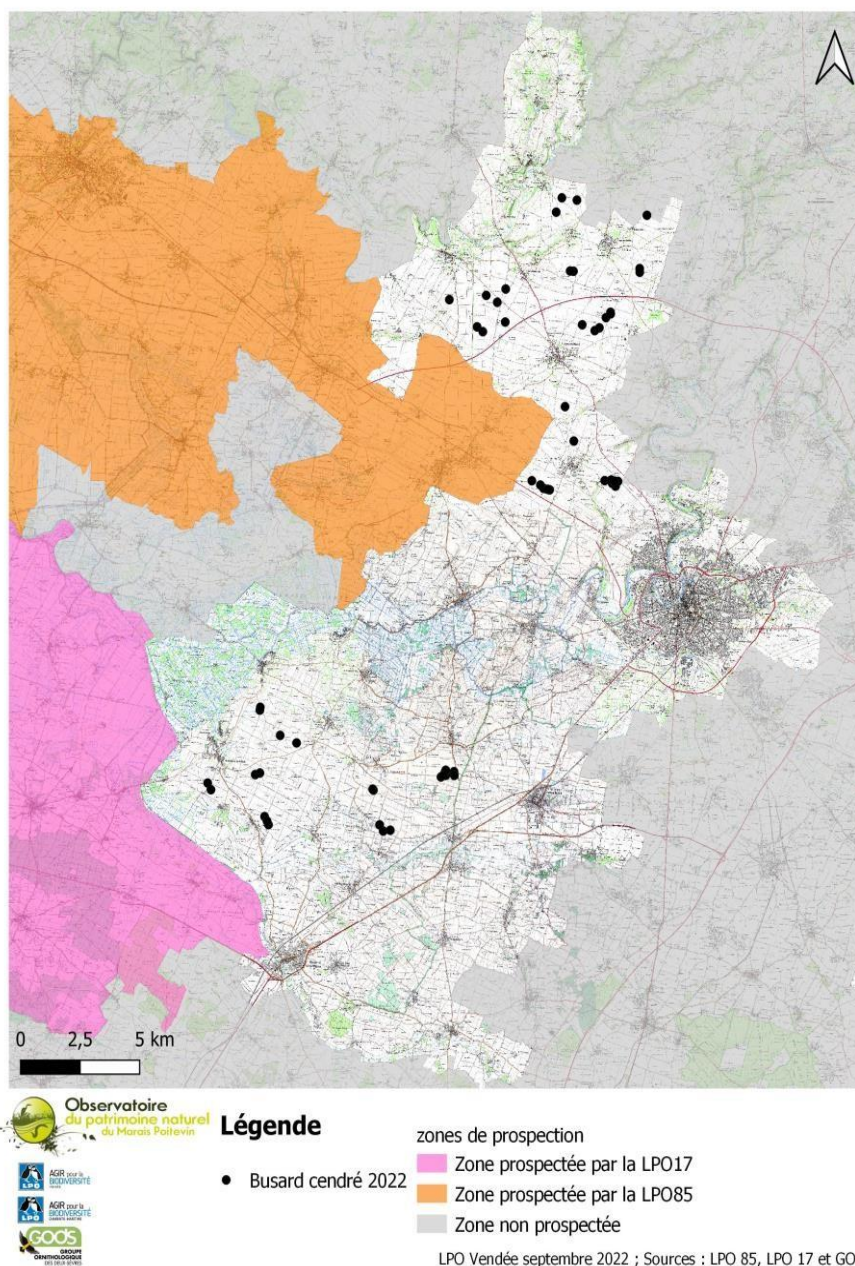
1.2 Plaine de Niort

Au total 80 nids de busards, sur les 3 espèces nicheuses dans le département des Deux-Sèvres, ont été répertoriés sur les plaines aux alentours de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest : NINO et de Niort Sud-Ouest : NISO). En comparaison, l'année dernière (2021) 70 nids avaient été trouvés. Il s'agit donc d'une relative stagnation du nombre de nichées.

Les 80 nids se répartissent de la manière suivante : 59 nids de Busard cendré, 13 nids de Busard Saint-Martin et 8 nids de Busard des roseaux. Ainsi, quelle que soit l'espèce, le nombre de nids a diminué depuis 2020 mais est resté plutôt stable comparé à 2021. La chute la plus radicale concerne le Busard Saint-Martin dont le nombre de nids passe de 22 en 2020 à seulement 8 en 2021 et 13 en 2022. Notons qu'une diminution de 26 à 22 nids avait déjà été constatée pour cette espèce entre 2019 et 2020. Le déclin très inquiétant observé chez cette espèce, tend à se justifier.

Contrairement à l'an dernier, le taux de réussite des nichées (au moins 1 poussin à l'envol) est catastrophique, passant de 66% l'an dernier à 37,5% en 2022. En détaillant par espèce, on observe que ce taux est identique pour les trois espèces. En plus d'un nombre de nids faible, le taux de réussite des nichées des trois espèces est médiocre.

Localisation des nids de Busard cendré (*Circus pygargus*) dans la partie Deux-sévrienne du Marais Poitevin



Carte 3 : Nids de Busard cendré en Deux-Sèvres en 2022

Notons le taux de réussite des nichées plus élevé sur NINO (Niort Nord-Ouest) que sur NISO (Niort Sud-Ouest) avec respectivement 44 et 31%. Seul le Busard des roseaux semble contredire cette conclusion puisque 50% des nichées se sont envolées sur NISO contre 25% sur NINO.

Le nombre d'œufs par nid est bien plus faible que l'an dernier, avec en moyenne 2,91 œufs par nid contre 3,8 en 2021. Le taux d'éclosion est aussi plus faible en 2022 avec 59% d'œufs éclos (68% en 2020). Avec un nombre de nids stable (voire plus important), le nombre de jeunes est bien inférieur, avec 76 jeunes volants en 2022 contre 124 en 2021. Le taux de jeunes à l'envol est aussi catastrophique avec seulement 55% de jeunes envolés sur le nombre maximal de jeunes nés pour l'année 2022 contre 77% en 2021.

Ainsi après deux très bonnes années (2019 et 2020) en termes de nombre de nids découverts ($n > 100$) et de poussins à l'envol ($n > 200$) et une année 2021 contrastée avec peu de nids mais des taux d'envol corrects, la saison de reproduction 2022 s'est avérée médiocre. La météo du printemps et du début d'été (forte chaleur et sécheresse) et la faible abondance des campagnols expliquent sans doute le peu de couples et de nids repérés. L'important taux de prédation montre à quel point la saison 2022 a été maigre pour toutes les espèces.

Concernant la protection il est à signaler que 51 protections ont été posées (cages grillagées, cages traineaux et jalons), 64% des nids ont donc été protégés. Néanmoins, ce chiffre est à relativiser puisque seuls deux nids non protégés ont produit des jeunes volants. Ces deux nids ne pouvaient de toute façon pas être protégés puisqu'en milieu naturel. Ainsi, 100% des nids qui ont produit des jeunes à l'envol ont été protégés. Les conditions météorologiques ont nettement accéléré les dates de moissons, ce qui fait que seulement 7% des jeunes étaient volants avant la moisson. Ceci montre encore une fois la nécessité de la protection, qui reste essentielle à la survie de ces espèces.

1.3 Marais poitevin sud et plaine d'Aunis

Cette année, 26 personnes ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais Poitevin charentais et la plaine d'Aunis nord. Les efforts de prospection ont permis de localiser 101 nids : 65 nids de Busard cendré, 29 nids de Busard des roseaux et 7 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, nous arrivons à un total de 82 couples sur notre secteur. Sur les 65 nids localisés, 28 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 37 en plaine. 49 nids ont été protégés par la pose de cage, de clôtures électriques, de jalons ou par un transfert en centre de soin.

Sur 47 nids dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de 3,4 ($\pm 0,7$) œufs contre 3,5 ($\pm 0,7$) en 2021. La productivité (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple), calculée sur 55 nids, est de 0,98 ($\pm 1,4$) jeunes à l'envol (54 jeunes pour 55 nids) contre 1,6 ($\pm 1,5$) en 2021. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. Le succès de reproduction calculé sur 46 nids, correspondant à la proportion de jeunes à l'envol in situ

par rapport au nombre d'œufs pondus, est de 23,7% cette année contre 49% en 2021 (calculé sur 44 nids).

Si on considère également les jeunes volants sans visite de nids (jeunes volants avant ou lors de la visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), 62 jeunes (au minimum), ont pris leur envol en 2022 sur le site d'étude, dont 19 avant la moisson (31%), et 43 après la moisson (69%). Grâce au centre de soins, 26 jeunes supplémentaires se sont envolés. Au total, 88 jeunes Busard cendré au minimum ont pris leur envol.

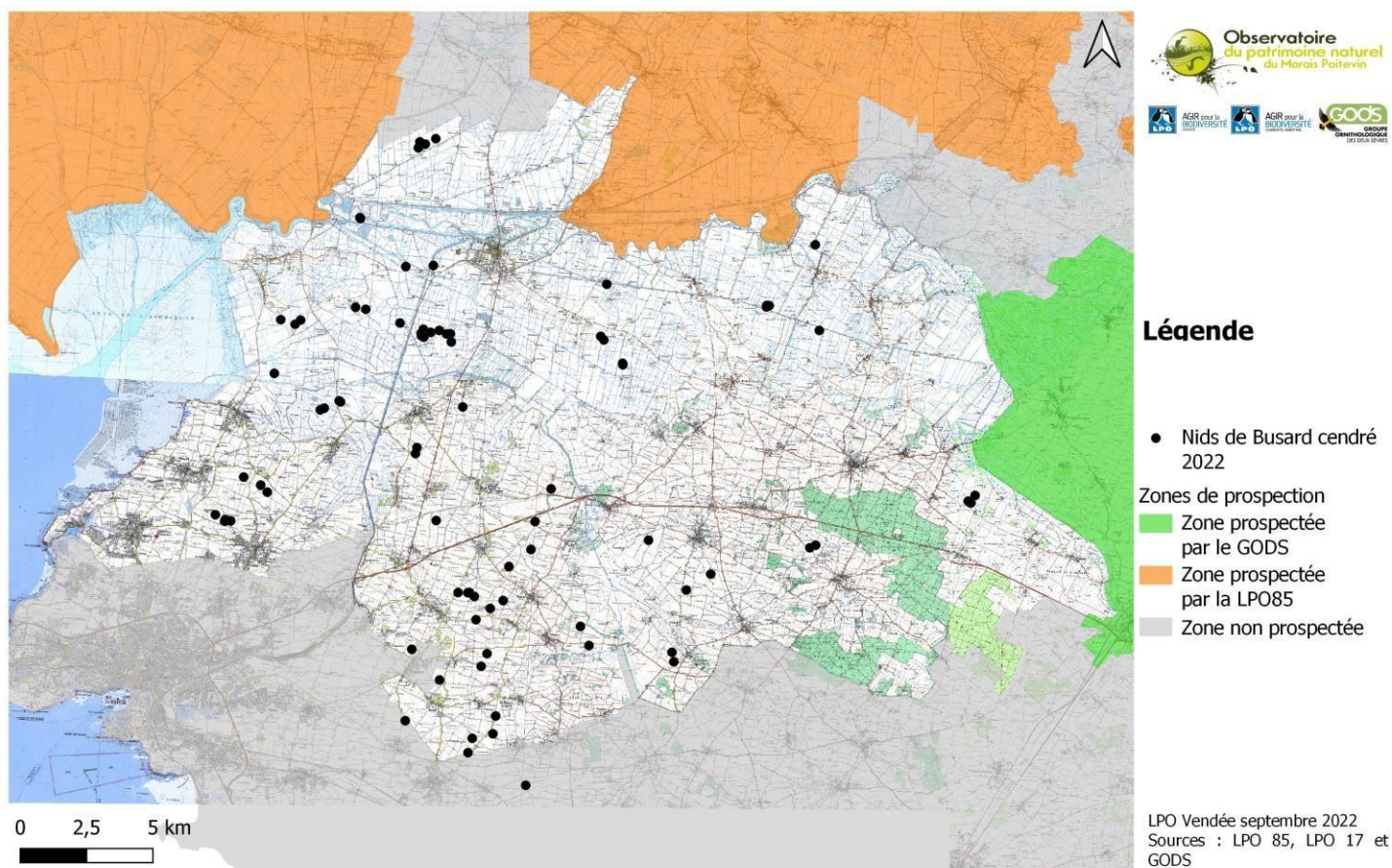
Cette année, 1 nichée de Busard cendré a subi une destruction volontaire anonyme. Une plainte a été déposée à l'OFB.

Par ailleurs, 1 couple de Busard des roseaux a niché dans une haie arbustive et a donné 4 jeunes à l'envol.

En 2022, 62 nids (41 nids de Busard cendré, 16 nids de Busard des roseaux et 5 nids de Busard SaintMartin) sont considérés en échec, dont 12 à la suite de leur envoi au centre de soin. Cette année est particulièrement mauvaise pour la reproduction des 3 espèces de busards dans le département. Les nombreux échecs sont expliqués par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les oiseaux sont arrivés avec quelques jours de retard. De ce fait, certains ont mis du temps à s'installer et plusieurs ont échoué une première fois. Certains couples ont disparu après 2 ou 3 parades/échanges de proies ou même après des constructions avancées. De plus, sur la plupart de la zone suivie, les passages de proies étaient relativement peu fréquents et plusieurs femelles quittaient le nid en période d'incubation pour aller se nourrir. Le manque de proies était flagrant et a conduit à un report des prédateurs sur les nichées de busards. Ensuite, les vagues de canicule successives ont provoqué la mort de jeunes de 15 à 25 jours. Enfin, les dates de moissons étaient plus précoces que les années précédentes avec jusqu'à 10 jours d'avance sur certains secteurs de la zone suivie. C'est donc dans ce contexte particulier et complexe, que la décision de transfert en centre de soin a été prise pour les nichées à risque (date de moisson non connue avec œufs, œufs toujours non éclos lors de la moisson).

52 agriculteurs ont été rencontrés lors de la saison 2022. Dans l'ensemble, les relations avec le monde agricole restent positives, et l'implication de certains agriculteurs est encourageante. Certains d'entre eux ont contacté notre équipe pour signaler des couples ou des jeunes volants.

Localisation des nids de Busard cendré (*Circus pygargus*) dans la partie charentaise du Marais Poitevin



Carte 4 : Nids de busard cendré en Charente-Maritime en 2022

2. Bilan de la saison 2022

2.1 Caractérisation des nids 2022 pour l'ensemble du territoire prospecté

Tout comme précédemment, seules les données de Busard cendré ont été traitées dans l'analyse. De plus, une séparation par secteur a été réalisée. Ainsi les données provenant des Deux-Sèvres ont été directement ajoutées aux données de la plaine pour celles de NINO et au marais pour celles de NISO. Les données de centre de soins seront traitées à part des autres données (in vivo). Ainsi, tout nid ayant été intégralement transféré en centre de soins (œuf(s) ou poussin(s)) sera noté comme non productif. Le nombre de jeune(s) envolé(s) sera donc de 0 pour l'ensemble de ces nids.

Cette année, 203 nids au total ont été trouvés. Le nombre de nids dans les secteurs de plaine est de 105 contre 126 en 2021 (Tab. 1). Nous observons une diminution du nombre de nichées dans le secteur de plaine depuis 2 ans puisque l'année 2021 comptait déjà moins de nids qu'en 2020. Si le nombre de nids en plaine est en diminution ces deux dernières années, il se passe le phénomène inverse pour la partie marais. En effet, le nombre de nids dans la zone du marais poitevin est en nette augmentation, passant de 46 en 2020 à 64 en 2021 et enfin 105 en 2022. Cette année, la zone de marais compte donc plus de nids que la zone de plaine alors que cette dernière est plus grande que celle du marais poitevin.

L'année 2022 est caractérisée par un nombre élevé de prédateurs de nids, sans doute révélateur d'une faible présence de proies (campagnols ou autres micro mammifères), les prédateurs se rabattant donc sur les nids de busards. Si en 2021 la proportion de nids non productifs était de l'ordre de 40 % elle est de 55 % cette année.

En plus du fort taux de prédation, l'année 2022 a été marquée par deux vagues de fortes chaleurs successives. Ces fortes chaleurs ont engendré une maturation précoce des céréales, la date des moissons étant avancée, un nombre important de protections ont été posées cette année. Ainsi le pourcentage de nids avec intervention passe de 61 % en moyenne en 2021 à 73 % en 2022. Cette proportion atteint même 78 % pour les zones de plaine où les moissons sont plus précoces que dans le marais.

Tableau 1 : Caractérisation des nids trouvés en 2022

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	98	48	50	67	31
	%		49 %	51 %	68 %	32 %
Plaine	Brut	105	44	61	82	23
	%		42 %	58 %	78 %	22 %
Plaine et Marais	Brut	203	92	111	149	54
	%		45 %	55 %	73 %	27 %

2.2 Succès de reproduction en 2022 pour l'ensemble du territoire prospecté

Les vagues de chaleur du printemps ont engendré une hausse de la mortalité des jeunes de plus de 15 jours. En effet, durant la période de canicule les femelles avec des très jeunes poussins (- de 15 jours) restaient au nid pour les protéger alors que celles avec des jeunes d'âge avancé partaient chasser. Ces grands poussins sont morts (probablement de déshydratation et d'hyperthermie) car ils ont été fortement exposés au soleil et aux températures caniculaires. Malgré ces fortes chaleurs la proportion de jeunes envolés par rapport au nombre de jeunes total est meilleure que l'année passée, 66 % en 2022 contre 54 % en 2021 tous secteurs confondus (Tab. 2). Cependant, malgré le meilleur taux de jeunes à l'envol, le nombre total de jeunes envolés est plus faible cette année. En effet, il était de 315 (sans centre de soins) en 2021 contre 258 cette année.

Tableau 2 : Jeunes produits en 2022

		Jeunes au nid	Jeunes morts	Jeunes envolés
Marais poitevin	Brut	189	54	135
	%		29 %	71 %
Plaine	Brut	202	79	123
	%		39 %	61 %
Plaine et Marais	Brut	391	133	258
	%		34 %	66 %

Comme cité précédemment, les moissons précoces ont nécessité la protection quasi systématique des nichées tout particulièrement dans les secteurs de plaines (plus en avance que le marais). Nous observons cette année, l'importance des protections pour l'envol des jeunes. En effet, si les années passées, le nombre de jeunes envolés avant moisson et après moisson est quasiment identique, ce n'est pas le cas cette année. Sans protection, seulement 18 jeunes sur 135 se seraient envolés dans le secteur du marais et uniquement 11 sur 123 en plaine (Fig. 1).

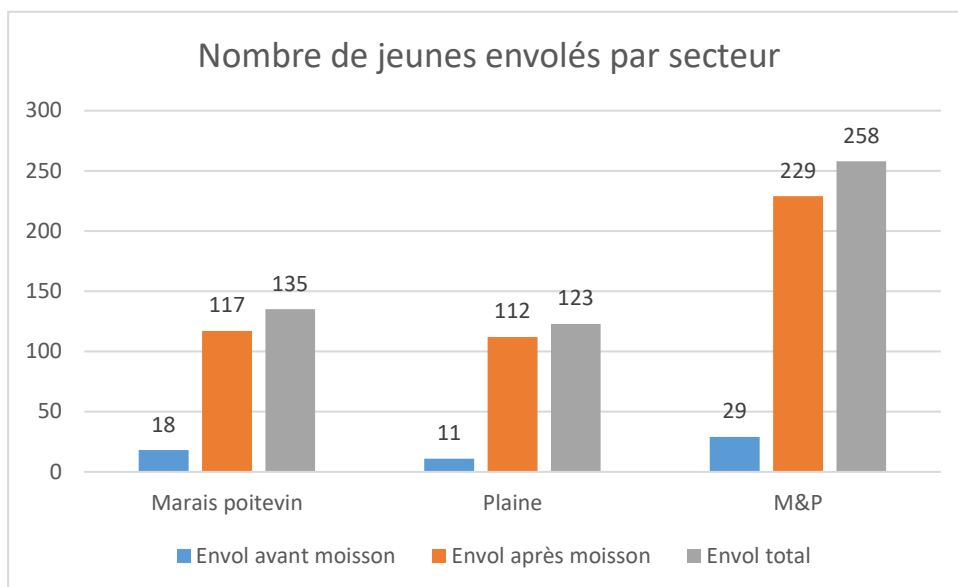
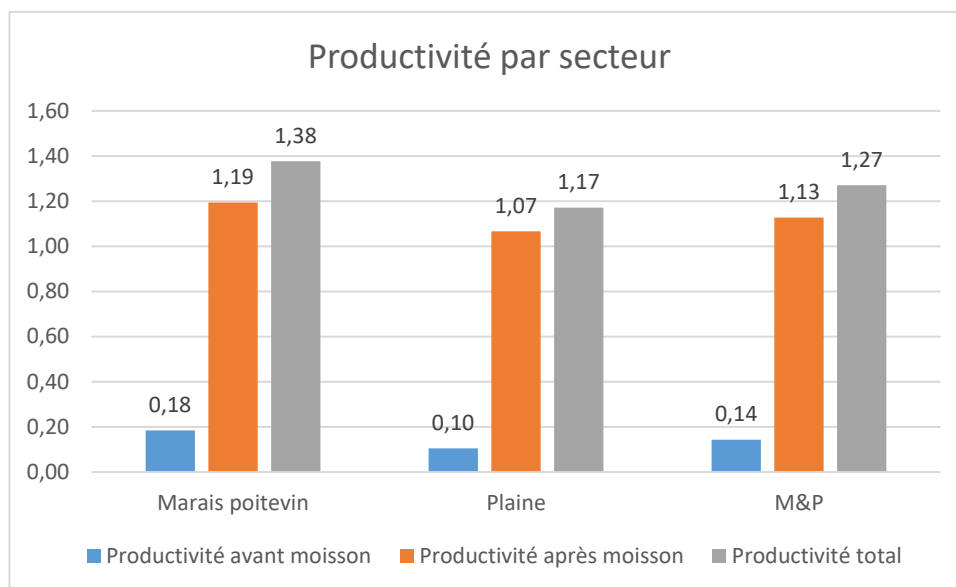


Figure 1 : Nombre de jeunes envolés par secteur en 2022



*Productivité : nombre de jeunes envolés / nombre de nids total

Figure 2 : Productivité par secteur en 2022

Cette année, la productivité des couples de Busard cendré est de 1,27 jeunes envolés par nid (Fig. 2). Elle est meilleure dans la zone de marais (1,38) que dans la plaine (1,17). La productivité globale est légèrement plus faible que l'an passé (1,46 en 2021).

3. Bilan centre de sauvegarde USCF 85 2022

Les œufs ou les poussins proviennent de 35 nids, dont 21 de la Charente maritime et 14 de la Vendée.

A noter un phénomène surprenant : le nombre de nids avec un seul œuf, 22/35. On peut supposer que les ressources trophiques en campagnols ont été tout particulièrement parcimonieuses cette année.

Tableau 3 : Bilan des arrivés (busards et autres espèces) au CDS

1) Toutes espèces		
ENTREES (82)	Œuf	67
	Pull	15
Sous-total entrées		82
Morts en soin		5
Morts à l'éclosion		1
Morts embryonnaire		12
Œufs clairs		9
Envol au taquet		55
Sous-total devenir		82

Quatre-vingt-deux individus ont été reçus, soit au stade œuf, soit au stade poussin (Pull), dont 55 seulement se sont émancipés.

Tableau 4 : Bilan par espèces des arrivés et envols au CDS

2) Espèces reçues et individus relâchés			
Espèces		Nb reçu	Nb relâché
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	1	1
Apus apus	Martinet noir	1	1
Circus pygargus	Busard cendré	67	40
Circus cyaneus	Busard St Martin	4	4
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	3	3
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	4	4
Milvus migrans	Milan noir	1	1
Tyto alba	Effraie des clochers	1	1
Total		82	55

Huit espèces différentes ont été reçues. Le genre Busard représente une très large majorité des entrées. Cependant, proportionnellement, il constitue les plus mauvais résultats d'envol.

Tableau 5 : Bilan des envols de busards au CDS

3) Busards Spp			
	BC	BSM	BDR
Reçus œufs	63		
Reçus pulls	4	4	3
Sous-total entrées	67	4	3
Morts en soin	3		
Morts à l'éclosion	1		
Morts embryonnaire	12		
Œufs clairs	9		
Sous-total mortalité	22		
Envols au taquet	40	4	3

On notera l'abondance des œufs reçus nécessitant incubateur, éclosoir, éleveuse, et autres box au stade « ado », avant l'envol. Notons aussi (Tab. 3) l'importance de la mortalité embryonnaire et les œufs clairs. La première résulte probablement des excès de température, du dérangement, du transport... Les œufs clairs peuvent relever du lien entre partenaires du couple ou d'une faible fécondité des mâles.

4. Evolution des tendances et des effectifs de Busard cendré depuis 1982-1999

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

Depuis le début du suivi, ce sont 1 592 nids qui ont été détectés sur le marais poitevin (Tab. 6) et 2022 dans la plaine, soit un total de 3 614. Sur l'ensemble de ces 3 614 nids, 2 560 d'entre eux auront été productifs, permettant ainsi l'envol de 5 974 jeunes (Fig. 4). Sans les protections mises en place, seulement 2884 jeunes se seraient envolés soit moins de la moitié des jeunes produits au total.

Tableau 6 : Caractérisation des nids trouvés de 1982-1999 à 2022

		Nids trouvés	Nids productifs	Nids non productifs	Nids avec intervention	Nids sans intervention
Marais poitevin	Brut	1592	1154	438	810	782
	%		72%	28%	51%	49%
Plaine	Brut	2022	1406	616	1408	614
	%		70%	30%	70%	30%
Plaine et Marais	Brut	3614	2560	1054	2218	1396
	%		71%	29%	61%	39%

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

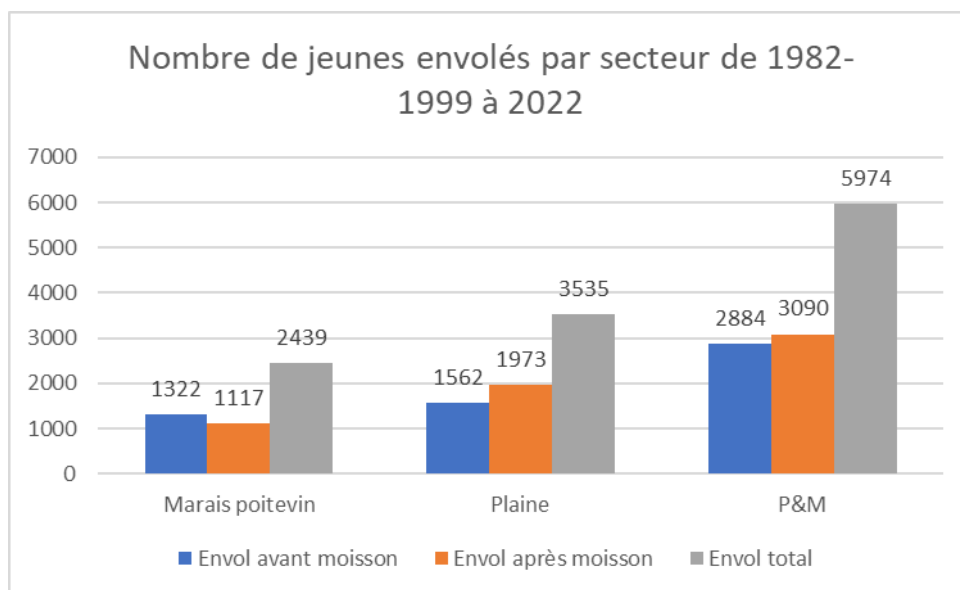


Figure 3 : Nombre de jeunes envolés par secteur de 1982-1999 à 2022

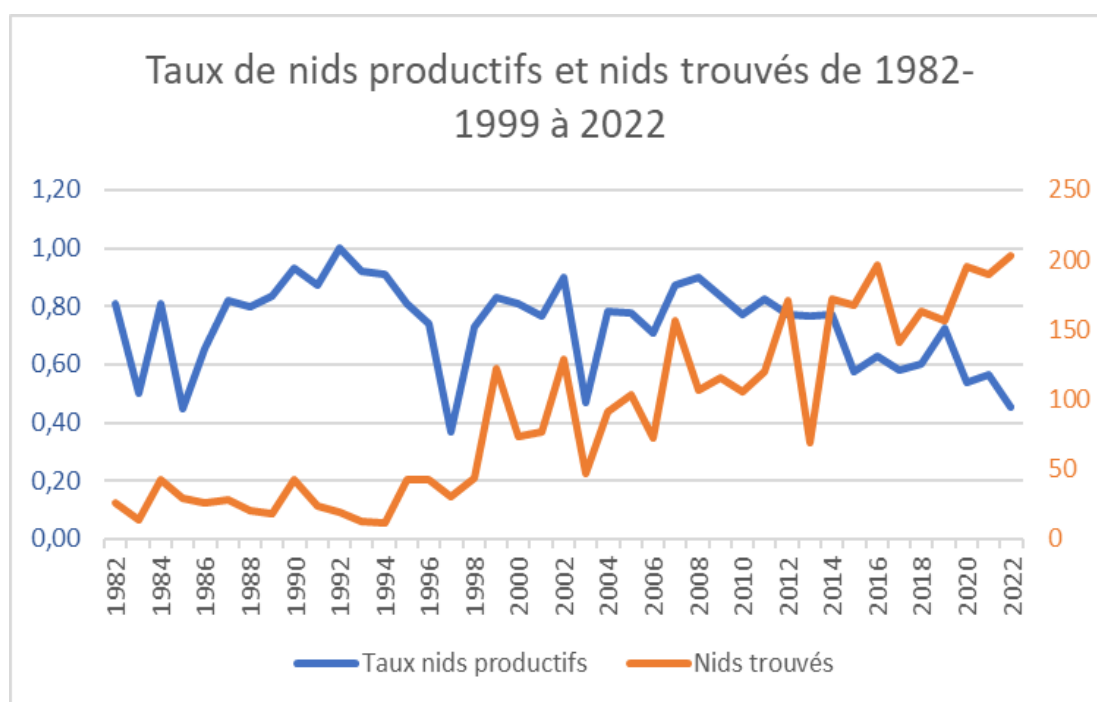


Figure 4 : Taux de nids productifs et nids trouvés de 1982-1999 à 2022

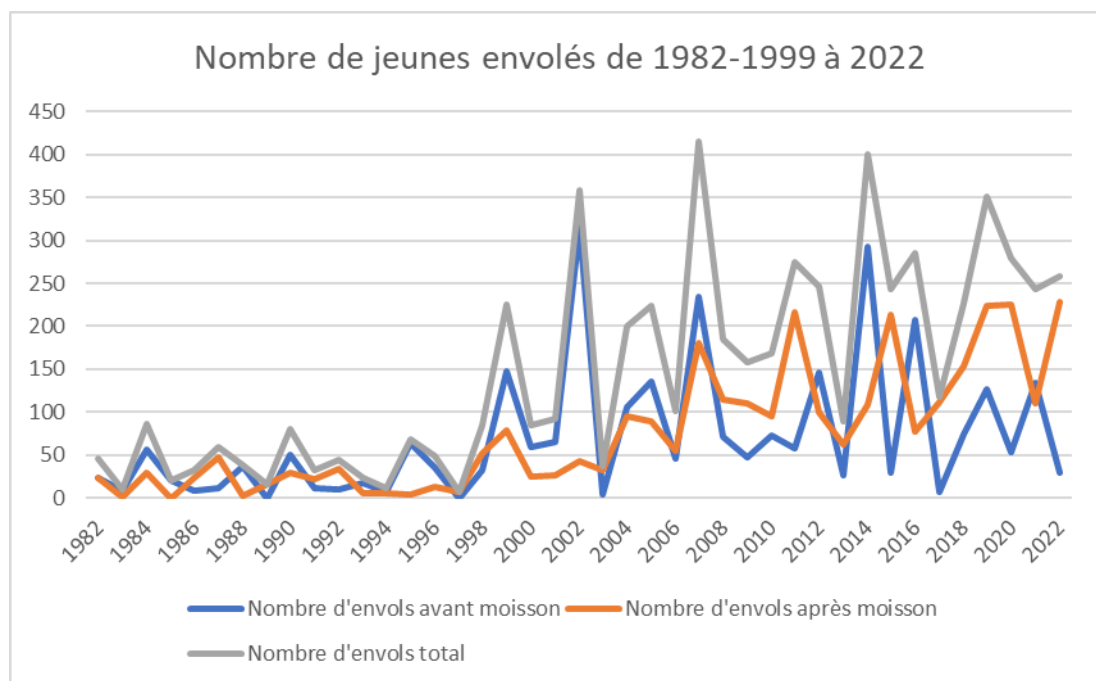


Figure 5 : Nombre de jeunes envolés de 1982-1999 à 2022

On observe néanmoins une diminution du taux de nids productifs depuis 2014, 2022 est d'ailleurs l'une des années avec le plus faible pourcentage de nids productifs depuis le début du suivi (Fig. 5). Cependant malgré les fluctuations annuelles, le nombre de jeunes envolés par année reste stable (Fig. 6). En effet, la baisse du taux de nids productifs semble être compensée par une hausse du nombre de nids trouvés, ainsi le nombre de jeunes à l'envol reste relativement stable.

Si de 1999 à 2007, la proportion de jeunes envolés après les moissons était inférieure à celle avant la moisson, la tendance s'est inversée depuis. L'écart semble même s'accroître de plus en plus, atteignant le chiffre record de 88,7% de jeunes envolés après moisson cette année. Cette augmentation du nombre d'envol après moisson est principalement due au fait que les moissons sont de plus en plus précoces. Les adultes s'installant aux mêmes dates (pour l'instant), les jeunes ne peuvent pas être volant avant les moissons. Ce phénomène montre encore une fois l'importance de la mission de suivi et de protection des nichées de busards.

Depuis les 3 dernières années, nous observons une diminution du nombre de jeunes envolés par rapport au nombre de nids trouvés (Fig. 6). Pour cette année, ce phénomène est principalement dû au fort taux de prédation. Il sera important de surveiller l'évolution de cet indice dans les années à venir.

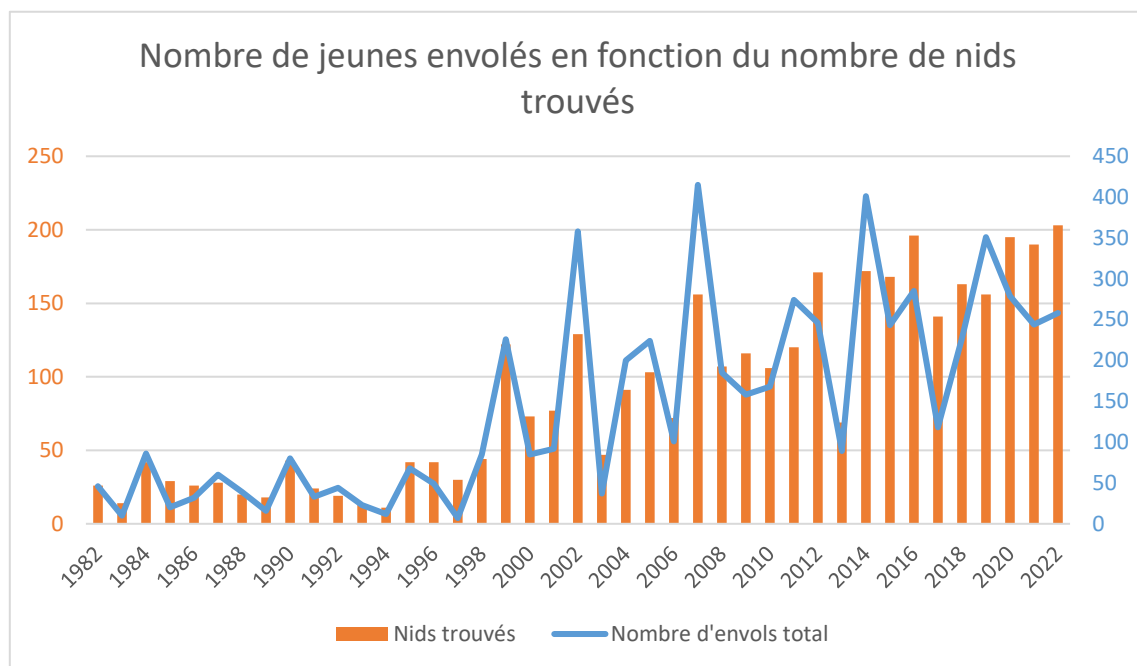


Figure 6 : Nombre de jeunes envolés en fonction du nombre de nids trouvés

CONCLUSION

La campagne 2022 de protection du Busard cendré apporte des résultats moins bons qu'en 2021 en termes d'envols sur l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure.

Cette année est marquée par la découverte de **203 nids** (105 en plaine et 98 en marais) dont seulement 46 % ont été productifs contre 56 % l'année passée. Ce faible taux de productivité est lié au fort taux de prédation mais également aux fortes mortalités de jeunes. Finalement, 258 jeunes busards ont pris leur envol dont 228 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 3 structures (LPO Poitou Charente et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

En plus des 258 jeunes envolés « in situ », nous pouvons rajouter les 47 envolés grâce au centre de soins. Ce qui fait un total de **305 jeunes** envolés pour l'année 2022. Ce résultat est donc légèrement plus faible que l'année passée (348).

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des envols après moisson a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante. En 2022, ce taux est passé à 91 % pour le secteur de plaine. Ces envols après moisson sont dépendants de plusieurs facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. **Ces chiffres montrent une nouvelle fois que sans action de protection la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparue et est vouée à disparaître sans intervention.**

Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent compliquées dans certains secteurs. Plusieurs procédures DDTM ont dû être lancées suite à plusieurs refus d'agriculteurs et ce malgré plusieurs échanges. Certaines procédures DDTM ont permis d'aboutir au final à la pose de protection, mais cela n'a pas été le cas partout. Les envols après moisson sont uniquement possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires. Il est donc important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Remerciements

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants de la Mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, service civique ou salariés de la LPO ou du GODS.

Enfin, merci aux membres du centre de soins de Saint Denis du Payré, Christian Pacteau, Anouk Guillaume, Emmanuelle Portier, Fantine Bay et Léa Lombard pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards. Nous remercions également Marie Barbancey pour l'accueil de jeunes busards dans son centre l'Arche de Marie à Echiré.

Merci à Mathilde Avignon, Hugo Viger, Goeff et Hilary Welch, Emyre Davies, Louis Marsaud, Emmanuelle Portier, Jacques Grelier, Jean-Robert Bariteau, Philippe Briffaud, Adrien Martineau pour la LPO 85.

Merci à Gilles Rosier, Loïc Petit, Jennifer Fabre, Daniel et Marie-Madeleine Hulne, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, François Marie, Claudine Martin, Jackie Richard, Mickaël Vinet, Anthony Roux, Annie Granier, Estelle Monard, Léa Boutault, Antoine Van Mastrigt, Chloé Liedtke, Antoine Chevalier, Céline Dufour, Anaïs Beaugendre, Lou-Anne Boucher, Brigitte Bouchot, Thomas Brosset, Denis Costa et Sophie Meneret pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Patrick Boucheny, Yoan Barré, Amandine Bonnaud, Lucien You, David Berteaud, Rémi Chargé, Joëlle Chatain, Claude Conon, Michel Giraudeau, Damien Jouen, Alexis Martineau, Laurent Merle, René Pouit, Jean-François Quété, Antoine Van Mastrigt pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle.

La sauvegarde du Busard cendré dépend de leur investissement.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Résumé

Titre : Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2022 – note de synthèse

Thèmes : Opération de conservation, Busard cendré

Mots-clés :

- Thématiques : ornithologie, busards, conservation, protection, sensibilisation, agriculture -

Géographique : Marais poitevin, marais, plaine

Espèce concernée : Busard cendré (*Circus pygargus*)

Type d'étude : Suivi de la reproduction et protection des nichées de busards cendrés

Objectif(s) de l'étude : Maintenir les populations de Busard cendré dans le territoire du Marais poitevin et ses bordures.

Résumé :

Dans l'ensemble du territoire prospecté en 2022 (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), 203 nids ont été trouvés (190 en 2021). 105 nids étaient en zone de plaine et 98 en zone de marais. Seulement 46 % de ces 203 nids étaient productifs et ont produit 258 jeunes à l'envol, dont 228 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 3 associations menant cette opération sur le terrain (GODS et LPO PC et 85), en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. En plus de ces 228 envols réalisés grâce aux actions de protection, 47 jeunes busards ont été élevés en centre de soins mené par l'association ASTUR. Au total, 305 jeunes se seront envolés en 2022. Compte-tenu des conditions climatiques de ce printemps, la quasi-totalité a nécessité une protection car les moissons étaient bien plus précoces qu'à l'habitude.

La saison de reproduction 2022 peut globalement être qualifiée de mauvaise malgré un nombre de couples en légère hausse depuis l'année passée car le fort taux de prédation ainsi que les fortes mortalités de jeunes auront permis l'envol de peu de jeunes (258). Une nouvelle fois, nous constatons à quel point les jeunes busards à l'envol restent tributaires de la météo, de l'évolution des cultures et de la protection des nids.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Enfin, il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès du public agricole, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Période / année de réalisation : Avril / Août 2022

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Nombre de pages : 23 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : DREAL Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Natura 2000, France relance, WKN France, Bay.Ware

Lien bibliographique : MARTINEAU A. & AL., 2022. *Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2022 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 22 p.

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>